

Rabat, le 03 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur la mise à jour du prospectus relatif à l'émission par CFG BANK d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 03 octobre 2022, sous la référence VI/EM/031/2022, une mise à jour du prospectus relatif à l'émission par CFG BANK d'un emprunt obligataire subordonné perpétuel avec mécanismes d'absorption de pertes et d'annulation de paiement des coupons.

La mise à jour précitée complète le prospectus visé par l'AMMC en date du 15 septembre 2022 sous la référence VI/EM/026/2022.

Cette mise à jour porte sur des modifications relatives au taux d'intérêt facial, au calendrier de l'opération, à la date de jouissance et à la date d'anniversaire de la date de jouissance.

Ainsi, les principales caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

	Tranche A (Révisable chaque 5 ans - cotée)	Tranche B (Révisable chaque 5 ans - non cotée)	Tranche C (Révisable annuellement - cotée)	Tranche D (Révisable annuellement - non cotée)
Plafond de tranche	40 000 000 MAD	40 000 000 MAD	40 000 000 MAD	40 000 000 MAD
Taux d'intérêt facial	<u>Révisable chaque 5 ans</u> Pour les 5 premières années, le taux sera déterminé en référence au taux 5 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022, augmenté d'une prime risque.		<u>Révisable annuellement</u> Pour la première année, le taux sera déterminé en référence au taux plein 52 semaines déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor, telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022, augmenté d'une prime de risque.	
Prime de risque	Entre 260 et 270 pbs		Entre 250 et 260 pbs	
Garantie de remboursement	La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière			
Maturité	Perpétuelle (avec possibilité de remboursement anticipé, au-delà de la 5ème année de la date de jouissance, qui ne peut être effectué qu'à l'initiative de l'Emetteur et après accord de Bank Al-Maghrib avec un préavis minimum de cinq ans)			
Méthode d'allocation	Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B (révisables chaque 5 ans), puis aux tranches C et D (révisables annuellement)			
Négoциabilité des titres	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)	Bourse de Casablanca	De gré à gré (hors bourse)

La période de souscription s'étale du 26 septembre au 14 octobre 2022 inclus.

Le montant total de l'opération sur les quatre tranches ne devra pas excéder la somme de MAD 40 000 000.

Un extrait de la mise à jour du prospectus est disponible sur le site internet de l'émetteur :

<https://www.cfgbank.com/particuliers/cfg-bank-etmoi/communication-financiere/> .

